

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140115-2014_B040-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 JANVIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B040

OBJET : Tourisme - Attribution d'une subvention au Comité Départemental 13 des associations affiliées à la Fédération Française des Sports Populaires

Le 15 janvier 2014, le Bureau de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques, donne pouvoir à JOUVE Mireille - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENCO Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(s) :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset

Monsieur Jean-Davis CIOT donne lecture du rapport ci-joint.

06_6_06

BUREAU DU 15 JANVIER 2014

Rapporteur : Jean-David CIOT

Thématique : Développement Économique et Emploi - Tourisme

Objet : Attribution d'une subvention au Comité Départemental 13 des associations affiliées à la Fédération Française des Sports Populaires
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Une demande de subvention d'un montant de **3 000 €** a été déposée par le Comité Départemental 13 des associations affiliées à la FFSP, domicilié à Puyloubier. Cette association a pour objet la promotion des sports populaires sur le département et plus particulièrement en Pays d'Aix.

Exposé des motifs :

Actuellement c'est sous la houlette de la Fédération Française des Sports Populaires qu'ont été organisés plusieurs marches et circuits sur les communes de la CPA : Aix-en-Provence, Cabriès, Gréasque, La Roque d'Anthéron, Lambesc, Pertuis, Puyloubier, Rognes, Saint-Cannat et Simiane-Collongue. C'est donc pas moins de 10 communes concernées et 11 marches populaires (La Roque d'Anthéron organise deux marches par an : voir calendrier ci-après).

La philosophie de la Fédération Française des Sports Populaires est de coupler les marches à des événements festifs pour permettre au plus grand nombre de participer, mais également de faire découvrir les patrimoines d'une région, d'une ville ou d'un village en toute convivialité en favorisant la mobilité interrégionale et

transfrontalière. Ces événements favorisent les échanges interculturels et l'intégration par la pratique du sport.

Le développement de ces initiatives est tel qu'il a été opportun de créer un comité départemental d'autant que les initiatives se présentent nombreuses et prestigieuses. Son soutien technique est nécessaire au déploiement d'initiatives de marches portées par les offices du tourisme et syndicats d'initiatives du Pays d'Aix.

En effet, ces circuits dits «permanents» sont définis par les offices de tourisme, syndicats d'initiatives, associations de marcheurs conformément aux critères de la FFSP par laquelle ils sont balisés de petites plaquettes «IVV». D'autre part, à ces circuits sont associées fêtes et manifestations d'une commune ainsi que le montre le calendrier de 2013 ci-dessous:

Gréasque	mars	5 ^{ème} Marche Populaire de la mine (12 km)
Cabriès - Calas	avril	2 ^{ème} Marche Populaire du cheval (Fête cheval)
Puylobier	avril	2 ^{ème} Marche Populaire de la Sainte Victoire (10 km)
St Cannat	mai	2 ^{ème} Marche Populaire des épouvantails (12 km) (Marché aux fleurs)
La Roque d'Anthéron	mai	12 ^{ème} Marche Populaire de la cerise (10 km) (fête de la cerise)
Pertuis	juin	1 ^{ère} marche populaire du Corso (Corso fleuri)
Aix-en-Provence	juin	Marche Populaire « Sur les pas de Cézanne » (Salon Arts & terroir »)
La Roque d'Anthéron	octobre (Marche du soir)	1 ^{ère} Marche Populaire de la soupe (Fête de la soupe)
Simiane-Collongue	octobre	1 ^{ère} Marche Populaire du Vide-Grenier
Rognes	novembre	2 ^{ème} Marche Populaire de la Courge (Fête de la Courge)
Lambesc	décembre	2 ^{ème} Marche Populaire provençale de Noël

Toutes ces animations fédèrent des échanges et les randonneurs habitués viennent des communes et des départements alentours pour marcher sur ces circuits et participer également aux festivités.

D'autre part, tous les 2 ans, ont lieu les «Olympiades» : il s'agit d'une manifestation internationale qui accueille plus de 5 000 participants. Cette année, cet événement s'est tenu à Val Gardena (Dolomites Italiennes) où 29 nations étaient présentes pendant 5 jours de manifestation sportive qui ont rapporté environ 3 millions d'euros aux organisateurs.

En 2015 il aura lieu en Chine, puis au Brésil en 2017. Mais en 2019 le Comité Départemental 13 ambitionne d'accueillir ces Olympiades sur le territoire de la CPA. C'est la raison pour laquelle la constitution de ce Comité s'est avérée incontournable ;

N° GU	Manifestation + Date	Association	Domaine d'activités	Subvention N-1	Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs Oui/non
2014-00685	Création du Comité Départemental 13	COMITE DEPARTEMENTAL FFSP	Valorisation des actions organisées par les différentes associations et soutien technique	0 €	6 300 €	3 000 €	3 000 €	Non

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération n°2012_A029 du Conseil communautaire du 15 mars 2012 définissant les critères d'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur du développement touristique sur plusieurs communes ;

VU l'avis de la Commission du Développement économique en date du 17 décembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de la subvention d'un montant de 3 000 € pour l'année 2014 au Comité Départemental 13 des associations affiliées à la FFSP ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;

- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 3T 95-6574 du budget primitif 2014 voté au Conseil Communautaire du 19 décembre 2013.

BUDGET PRÉVISIONNEL GLOBAL DE L'ASSOCIATION 2014
Formulaire à compléter - Pas de feuille annexée ou collée
DÉPENSES = RECETTES Ne pas indiquer les centimes d'euros

DÉFICIT À REPORTER :		EXCÉDENT À REPORTER :	
DÉPENSES	Montants	RECETTES	Montants
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, prestations de services	
Achats de spectacles, expositions		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et petit équipement	150	74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures administratives	1000	Etat (à détailler)	
<i>prop. olympique</i>		
Fournitures spécifiques d'ateliers, d'activités, de spectacles	1700	Région (s)	
<i>Stavel périphérie Pays d'Aix</i>		
61 - Services extérieurs		Département (s)	
		13	1500
Sous-traitance générale		Commune (s)	
		10 communes x 150	1500
Locations mobilières et immobilières		Communauté du Pays d'Aix	
Entretien et réparation		Indiquer le montant total des subventions sollicitées auprès de la CPA pour l'année 2014	
Assurances		Détail par service	
Documentation		
Divers		3000
62 - Autres Services extérieurs		Organismes sociaux (à détailler)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		
Publicité, publications	1000	Fonds Européens	
Déplacements, missions et réceptions	900	Emplois Aidés (ex CNASEA)	
Frais postaux et de télécommunication	150	Autres (à détailler)	
Services bancaires		FFS P	100
Divers <i>concept. Soc</i>	700	<i>au marché de Pays d'Aix</i>	200
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel		75 - Autres produits de gestion courante	
Salaires bruts		Cotisations	
Charges sociales		Autres (à détailler)	
Autres charges de personnel			
65 - Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements et provisions		78 - Reprise sur amortissements et provisions	

TOTAL DÉPENSES : 6300 **TOTAL RECETTES :** 6300

IMPORTANT : Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans la présente demande (annexes comprises) et je m'engage à justifier dans un second temps de l'emploi des fonds attribués.

Signature du Président
 Fait à *Puy-le-Vieil* le *14.11.2013*
 Signature du Président Cachet de l'Association

R. GRUNBERG

*R. GRUNBERG
Président*

DOSSIER N°	2014-	COMMISSION DU	BUREAU DU	CONSEIL DU
TIERS N		17 décembre 2013	15 janvier 2014	2014
COMITE DEPARTEMENTAL 13 DES STRUCTURES AFFILIEES A LA FEDERATION FRANÇAISE DES SPORTS POPULAIRES				
PRESIDENT	Monsieur Roland GRUNBERG			
SIEGE	PUYLOUBIER			
OBJET DE L'ASSOCIATION	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Promotion des sports populaires sur le département et plus spécialement sur territoire de la Communauté du Pays d'Aix, ❖ A travers les activités de l'association et avec l'aide des offices du tourisme participer à la promotion du territoire 			
OBJET DE LA DEMANDE	Le Comité Départemental sollicite l'aide financière de la CPA pour l'achat de matériel de communication itinérant nécessaire à l'organisation des marches populaires sur les communes de la CPA : Aix, Gréasque, Lambesc, Saint-Cannat, Simiane, Pertuis, Cabriès, Rognes, La Roque, Puyloubier...			
AUTRES PARTENAIRES	CG 13 : 1 500 € ; COMMUNES PARTICIPANTES : 150 € CHACUNE			

DONNEES FINANCIERES			
BUDGET PREVISIONNEL 2014	6 300 €	MONTANT DEMANDE POUR 2014	3 000 €
MONTANT PROPOSE PAR LA COMMISSION	3 000€	TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2014	47 %
MONTANT DE LA TRESORERIE	-	RAPPEL BUDGET PREVISIONNEL 2013	-
RAPPEL SUBVENTION ATTRIBUEE EN 2013	-	RAPPEL TAUX DE COUVERTURE DE LA SUBVENTION 2013	-
BUDGET ANNEE N-1 REALISE			

CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2012-A029)	
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 15 mars 2012)	
Les associations subventionnées devront justifier du soutien de plusieurs communes du territoire de la CPA	OUI
Les OTSI des communes concernées devront avoir été associés au préalable dans la mise en place des actions subventionnées, en particulier les Offices de tourisme ayant des missions de développement touristique sur un bassin de vie tels que l'Office du Tourisme d'Aix-Pays d'Aix, l'OT de Pertuis et l'OT de Fuveau	OUI
L'action subventionnée devra s'intégrer dans l'un des axes de développement du Schéma de Développement Touristique et valoriser au moins l'une des quatre filières d'excellence (Agritourisme, culture et patrimoine, activités de pleine nature et tourisme de découvertes économiques)	OUI
L'action ne pourra être un évènement déjà subventionné les années précédentes par d'autres directions de la CPA	OUI
Le financement ne dépassera pas 40 % du budget total de l'opération. A titre exceptionnel, et selon l'intérêt de l'action, la commission pourra ponctuellement déroger à ce taux.	NON

OBJET : Tourisme - Attribution d'une subvention au Comité Départemental 13 des associations affiliées à la Fédération Française des Sports Populaires

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

16 JAN. 2014

A large, stylized handwritten signature in blue ink, written over the official name and date. The signature consists of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.